

cratique de Martin, s'est contenté d'adopter celui sous lequel il avait entendu désigner sa mère pendant la période révolutionnaire, époque où il n'était encore qu'un enfant. C'est ainsi que M. Martine de Pratz est devenu M. de Lamartine. Son génie a environné ce dernier nom d'une auréole à laquelle les titres nobiliaires et les parchemins ne sauraient ajouter aucun éclat; et s'il est permis de rappeler la noble origine du grand poète, c'est uniquement par respect pour la vérité historique. » (4)

Nous croyons que la vérité historique a été complètement altérée par l'auteur de cet article, qui n'y a peut-être pas mis toute l'impartialité qu'on devait attendre du titre du journal.

Cette idée a sans doute paru neuve et originale : voilà qu'elle est reprise par M. Bell, d'Orgelet, dans le n° du 26 mars 1869, de la *Sentinelle du Jura*; mais cette fois avec un renfort d'érudition et des citations de noms de terres ou de fiefs qui pourraient convaincre, si nous n'avions en mains les preuves les plus certaines du contraire.

« La formela plus ancienne de ce nom, dit M. Bell, fut *Martena*, et il existe encore, à Lavans-les-Saint-Claude, des *Martena*, comme à Prenovel, canton de Saint-Laurent, lesquels supprimèrent le *la* en 1793. — J'ai vu en 1804 un forestier qui avait repris le vrai nom de son père Lamartine, et qui était cousin du père de notre poète.

« Quant à l'ancienneté des Lamartine dans les montagnes de la terre de Saint-Claude, elle est incontestable. Les

(1) M. Bigot, fondateur et rédacteur en chef du *Salut public*, avait, en 1848 ou 49, publié un article dans lequel il reproduisait ces erreurs. Le Directeur de la *Revue du Lyonnais* lui communiqua alors quelques lettres du milieu du xviii^e siècle toutes signées du nom de Lamartine. M. Bigot eut la franchise d'avouer et de rectifier ce qu'il avait avancé d'erroné.